



Les représentants des personnels au CSA de la DI Nouvelle-Aquitaine apportent leur soutien plein et entier à la revendication des agents du CSRH une nouvelle fois mobilisés pour l'octroi d'une indemnité spécifique.

Cette revendication est portée depuis la création du service c'est à dire depuis 10 ans.

En dépit d'un historique marqué par de nombreuses difficultés (service mal calibré en effectifs à sa création, évolutions permanentes des outils, formations in situ par les gestionnaires, manque de reconnaissance), les agents ont toujours répondu présents pour établir avec professionnalisme la paye, la gestion administrative des agents et la notification d'actes de gestion.

Les transferts de compétences de la DG au CSRH n'ont été suivis d'aucune reconnaissance indemnitaire de leur expertise malgré les promesses des différents directeurs et la connaissance qu'a la Directrice Générale du dossier.

Aujourd'hui, la coupe est pleine.

Si la DG et le Ministère ne répondent pas concrètement à cette revendication, la pétition actuellement en cours sera suivie par des actions plus radicales de manière à obtenir satisfaction.